



HOPI2MC - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Ce master assure à l'étudiant les connaissances et compétences théoriques et pratiques indispensables pour exercer le métier de pharmacien hospitalier, et reprises par l'Arrêté Ministériel du 22 octobre 2012 (M.B. du 3 décembre 2012) fixant les critères d'agrément du titre professionnel particulier de pharmacien hospitalier.

Votre profil

Pour pouvoir être admis au programme, vous devez :

- posséder un diplôme belge ou européen de Master en Sciences Pharmaceutiques ;
- avoir réussi l'épreuve de sélection (comprenant une évaluation du parcours académique, des stages et/ou d'une activité professionnelle et de la motivation) ;
- être classé en ordre utile pour obtenir un financement (pour ce critère le nombre de postes financés peut varier d'une année à l'autre).

Votre programme

La durée du programme (formation théorique et pratique) est de 3 années à temps plein.

Le programme comporte un enseignement théorique et pratique qui permet de couvrir l'ensemble des domaines de formation repris dans la rubrique Compétences et acquis, ainsi que la réalisation d'un mémoire.

L'enseignement théorique se donnera en moyenne 1 jour / semaine, majoritairement au cours des deux premières années. Durant ces deux années, la formation pratique aura lieu les 4 jours restants.

Au cours de la 3^e année, l'étudiant complète sa formation pratique et réalise un mémoire. Celui-ci sera en rapport avec une discipline de formation pratique exercée pendant cette 3^e année. Le choix du mémoire sera validé par les responsables de programme. L'étudiant participera à des séminaires d'accompagnement ainsi qu'à un cours au choix qui seront directement en lien avec une discipline de formation pratique et/ou avec le sujet du mémoire.

La formation pratique est réalisée dans un service de stage et auprès d'un maître de stage agréé. Le plan de stage (formation pratique) devra avoir été validé par les responsables du programme avant d'être envoyés pour approbation par la Commission d'Agrément. Pendant sa formation, le candidat participe au minimum à 8 services de garde organisés au sein du service de stage (Arrêté ministériel 22/10/2012).



Tronc Commun [180.0]

-
-

| | | | | Bloc annuel | | |
|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|--|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|---|---|
| | | | | 1 | 2 | 3 |
| ○ WHOPI2320 | <p>Stage 3e partie</p> <p><i>Le stage se déroule au 1er et au 2e quadrimestres.</i></p> | | <p>10 [] [22 Crédits] </p> | | | x |

Etant donné que la loi n'autorise pas les titulaires d'un diplôme de pharmacien obtenu dans un pays hors union européenne à pratiquer sur le territoire belge, les titulaires d'un diplôme de pharmacien obtenu hors de l'union européenne ne sont pas admissibles au master complémentaire mais pourront être orientés vers une inscription à un certificat en pharmacie hospitalière, moyennant accord de la commission d'admission sur le dossier du candidat. L'admission académique nécessite d'effectuer au préalable une demande d'admission administrative au secrétariat des inscriptions exclusivement à l'aide du formulaire d'inscription intitulé "Demande d'admission pour diplômés étrangers".

Pour les candidats étrangers non-francophones (UE et hors UE), une maîtrise suffisante de la langue française est requise. Ils devront apporter la preuve, dans leur demande d'admission, d'une maîtrise suffisante de la langue française (niveau B1 du [Cadre européen](#)

[commun de référence](#) , pages 24 à 29).

PÉDAGOGIE

Tout au long de l'année, les étudiants sont amenés à suivre des cours donnés en partie par des pharmaciens, en partie par d'autres professionnels de la santé (essentiellement médecins), et à réaliser des stages sous la supervision d'un maître de stage agréé et en collaboration avec des pharmaciens hospitaliers et d'autres professionnels comme des médecins spécialistes, des infirmiers, etc.

Les méthodes d'enseignement sont variées et incluent des cours magistraux, ainsi que des cours basés sur l'apprentissage par problème ("problem-based learning"). La majorité des enseignants sont des universitaires avec une activité de terrain, et une attention particulière est portée à l'établissement d'un lien entre la théorie et la pratique de terrain.

De par la diversité des stages par lesquels passent les étudiants, les situations d'apprentissage sont extrêmement variées. Au terme de la formation théorique et pratique, chaque étudiant aura eu l'opportunité d'apprendre toutes les facettes du métier de pharmacien hospitalier.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens. Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Les étudiants sont évalués de différentes façons :

- examens oraux et/ou écrits en lien avec la formation théorique,
- présentation de travaux (seul ou en groupe) en lien avec la formation théorique et la formation pratique ; ces travaux sont évalués par des membres de l'équipe enseignante, et/ou par les professionnels de terrain concernés par la thématique ; chaque travail s'accompagne d'une liste d'objectifs, de précisions relatives à la méthodologie à suivre, et d'une grille d'évaluation ;
- réalisation d'un carnet de stage, reflétant les différentes activités et travaux réalisées dans le cadre des stages ;
- évaluations approfondies pour chaque module de formation pratique, sur base d'une liste détaillées des objectifs d'apprentissage; ces évaluations se déroulent de la façon suivante :
 - Une évaluation dite « formative » se fait à la moitié du stage, par l'étudiant et le pharmacien qui l'encadre. Cette évaluation (et auto-évaluation réalisée par l'étudiant) doit permettre de clairement identifier les points à améliorer pendant la 2e partie du stage ainsi que certains aspects n'ayant pas encore été abordés dans la première moitié du stage.
 - Une évaluation dite « sommative » se fait à la fin du stage ; elle est réalisée par le pharmacien qui a encadré l'étudiant, validée par le maître de stage et communiquée à l'étudiant.

La liste complète des objectifs d'apprentissage pour chaque stage est communiquée aux étudiants en début d'année académique et disponible sur icampus.

Pour l'obtention de la moyenne, les notes obtenues pour les unités d'enseignement sont pondérées par leurs crédits respectifs.

MOBILITÉ ET INTERNATIONALISATION

Selon les termes de l'arrêté ministériel, si elle est reprise dans un plan de stage approuvé, une partie de la formation pratique peut être accomplie dans un établissement étranger agréé. Dans tous les cas, au moins une année de formation pratique est suivie dans un service de stage agréé en Belgique.

La Faculté maintient un réseau international d'hôpitaux partenaires pour l'accueil des candidats spécialistes UCLouvain. Un accord pour la réalisation de stages existe avec l'Université de Montreal et certaines universités en France. Nous travaillons également avec d'autres institutions partenaires, au cas par cas, principalement en France et en Suisse.

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Ce Master de spécialisation n'ouvre pas à une autre formation.

GESTION ET CONTACTS

Contact administratif : secretaire-fasb@uclouvain.be

Gestion du programme

Faculté

| | |
|------------------------|---------------------------------------------------------------|
| Entité de la structure | SSS/FASB |
| Dénomination | Faculté de pharmacie et des sciences biomédicales (FASB) |
| Secteur | Secteur des sciences de la santé (SSS) |
| Sigle | FASB |
| Adresse de l'entité | Avenue Mounier 73 - bte B1.73.02 1200 Woluwe-Saint-Lambert |

Mandat(s)

- Doyen : Raphaël Frédérick

Commission(s) de programme

- Ecole de pharmacie (FARM)

Autre(s) responsable(s) académique(s) du programme

- Responsable académique : Anne: [Anne Spinewine](#)
- Responsable académique : Olivia: [Olivia Dalleur](#)

Jury

- Président du jury d'examens: [Anne Spinewine](#)
- Secrétaire du jury d'examens: [Olivia Dalleur](#)

Personne(s) de contact

- Secrétaire et gestionnaire des admissions: [Guillaume Arnould](#)